## Loi 8 Le coup d'envoi et la reprise de jeu

## Dans quelles circonstances l'arbitre doit-il ordonner une balle à terre?

La balle à terre est une remise en jeu du ballon par l'arbitre qui intervient après tout arrêt temporaire de jeu provoqué par une cause non réglementée par les lois du jeu, alors que le ballon est à l'intérieur du terrain. Par exemple, lorsque le référé a arrêté la partie pour permettre de soigner un joueur ou lorsqu'un spectateur, un animal ou un objet quelconque gêne, ou est susceptible de gêner le jeu. La balle à terre s'effectue à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption décidée par l'arbitre, sauf s'il se trouvait à l'intérieur de la surface de but, auquel cas elle est effectuée sur la ligne des 5,50 mètres au point le plus proche. Le ballon est en jeu lorsqu'il a touché le sol.

## Comment doit être donné le coup d'envoi ? Peut-on marquer un but directement sur coup d'envoi ?

Le choix des camps est déterminé par le tirage au sort. L'équipe favorisée par le sort choisit son camp, l'autre équipe bénéficie du coup d'envoi. Lors du coup d'envoi tous les joueurs doivent se trouver dans leur partie du terrain, le ballon doit être botté en avant. Un but peut être marqué directement sur coup d'envoi.